

Compte-rendu de la séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présent-e-s Mesdames Claire CHASTAN, Patricia VIOLET, Frédérique LECOINTE et Samira BERMOND, Messieurs David BERNARD, Christian DELEBARRE et Philippe PATRY.

Etaient absent-e-s excusé-e-s : Madame Pauline RICHON qui avait donné procuration à Madame Frédérique LECOINTE, Monsieur Pascal KEINBORG qui avait donné procuration à Monsieur Philippe PATRY et Monsieur Timothée GAILLARD qui avait donné procuration à Madame Claire CHASTAN.

Secrétaire de séance : Madame Claire CHASTAN

Monsieur le Maire remercie Madame Virginie FRAYSSE, Conseillère aux Décideurs Locaux, qui est venue nous assister pour la présentation du budget.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose que soit ajouté à l'ordre du jour un point sur la mise en location du logement de l'école. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 mars 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Budget de l'Eau

- **Vote du Compte de Gestion du Budget Annexe 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et suivants, les articles L2121-21, L2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241- 33,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	38 630.94 €	69 349.48 €
DEPENSES	21 169.40 €	61 286.23 €
RESULTAT	17 461.54 € (Excédent)	8 063.25 € (Excédent)

	Résultat de clôture de 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	33 498.67 €		17 461.54 €	50 960.21 €
Fonctionnement	26 563.95 €		8 063.25 €	24 627.20 €
TOTAL	60 062.62 €		25 524.79 €	85 587.41 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Annexe de la commune pour l'exercice 2022

DECLARE le Compte de Gestion du Budget Annexe 2022 en conformité avec le Compte Administratif 2022 dressé par l'ordonnateur.

- **Vote du Compte Administratif 2022**

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal les conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2022.

M. le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Claire CHASTAN, première adjointe, est invité à adopter le Compte Administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	PRÉVUS	RÉALISÉS	Restes A Réaliser (Pour information)
FONCTIONNEMENT			
Recettes	89 536.00 €	69 349.48 €	
Dépenses	89 536.00 €	61 286.23 €	
Résultat 2022		8 063.25 €	
INVESTISSEMENT			
Recettes	94 073 €	38 630.94 €	0.00 €
Dépenses	94 073 €	21 169.40 €	0.00 €
Résultat 2022		17 461.54 €	

RÉSULTAT GLOBAL DE L'ANNÉE = 25 524.79 €

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte le Compte Administratif du Budget Annexe pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus

- **Résultat de l'exercice et Affectation du résultat : Budget Annexe**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du compte administratif 2022 conforme au compte de gestion 2022

Considérant que le compte administratif du budget Annexe de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats suivants :

		Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2022	69 349.48 €	61 286.23 €	8 063.25 €
	Résultat cumulé 2021			26 563.95 €
	Résultat cumulé			34 627.20 €

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Investissement	Résultat de l'exercice 2022	38 630.94 €	21 169.40 €	17 461.54 €

Résultat cumulé 2021			33 498.67 €
Solde global d'exécution			50 960.21 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé			50 960.21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE, après le vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2022, les résultats détaillés ci-dessus

ATTESTE l'absence de besoin de financement en section d'Investissement

DECIDE d'affecter au Budget Primitif 2023, 34 627.20 € en report à la section de Fonctionnement (au R002)

- **Budget Primitif 2023 – Budget Annexe « eau et assainissement » :**

Sur une proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le budget primitif 2023 du budget annexe « eau et assainissement » comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes **103 401.00 €**

Section d'investissement :

Dépenses et recettes **123 932.00 €**

Budget Général

- **Vote du Compte de Gestion du Budget Communal 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales , notamment les articles L1612-12 et suivants, les articles L2121-21, L2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241- 33,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	30 942.36 €	331 903.32 €
DEPENSES	84 355.44 €	323 597.49 €
RESULTAT	-53 413.08 €	8 305.83 €
	(Déficit)	(Excédent)

	Résultat de clôture de 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	37 141.01 €	0	-53 413.58 €	-16 272.07 €
Fonctionnement	164 883.21 €	0	8 305.83 €	173 189.04 €
TOTAL	202 024.22 €		-45 107.25 €	156 916.97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2022

DECLARE le Compte de Gestion du Budget Principal 2022 en conformité avec le Compte Administratif 2022 dressé par l'ordonnateur.

- **Vote du Compte Administratif du Budget Communal 2022**

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal les conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2022.

M. le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Claire CHASTAN, première adjointe, est invité à adopter le Compte Administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	PRÉVUS	RÉALISÉS	Restes A Réaliser (Pour information)
FONCTIONNEMENT			
Recettes	429 523 €	331 930.32 €	
Dépenses	429 523 €	323 597.49 €	
Résultat 2022		8 305.83 €	
INVESTISSEMENT			
Recettes	234 098 €	30 942.36 €	78 992.00 €
Dépenses	234 098 €	84 355.44 €	0.00 €
Résultat 2022		-53 413.08 €	

RÉSULTAT GLOBAL DE L'ANNÉE = 45 107.25 €

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus

- **Résultat de l'exercice et Affectation du résultat**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du compte administratif 2022 conforme au compte de gestion 2022

Considérant que le compte administratif du budget communal de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats suivants :

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2022	331 903.32 €	323 597.49 €	8 305.83 €
	Résultat cumulé 2021			164 883.21 €
	Résultat cumulé 2022			173 189.04 €

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Investissement	Résultat de l'exercice 2022	30 942.36 €	84 355.44 €	-53 413.08 €
	Résultat cumulé 2021			37 141.01 €
	Solde global d'exécution			-16 272.07 €
	Restes à réaliser au 31 décembre 2022	78 992.00 €	0.00 €	78 992.00 €
	Résultat cumulé 2022			62 719.93 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE, après le vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2022, les résultats détaillés ci-dessus

ATTESTE l'absence de besoin de financement à la section d'investissement

DECIDE d'affecter au Budget Primitif 2023, 173 189.04 € en report à la section de Fonctionnement (au R002)

- **Détermination des taux d'imposition communaux pour l'année 2023**

Sur une proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'appliquer une légère augmentation des taux des impôts communaux

FIXE les taux d'imposition communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriété Bâties :	30.44 %
Taxe Foncière sur les Propriété Non Bâties :	65.63 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	10.55 %

- **Budget Primitif 2023**

Sur une proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le budget primitif 2023 du budget principal comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes **455 781.00 €**

Section d'investissement :

Dépenses et recettes **197 514.00 €**

Location du logement communal de l'école – montant du loyer – dépôt de garantie

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Denis GRANGE est locataire du logement de l'école depuis le 22 mars 2023.

Il rappelle également que le montant du loyer de ce logement est de 500€ mensuel et qu'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer est demandé au locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE que Monsieur Denis GRANGE est le nouveau locataire du logement de l'école depuis le 22 mars 2023

CONFIRME que le montant du loyer mensuel est de 500€ hors charges et qu'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer doit être versé par le locataire

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Informations et questions diverses

Printemps de l'Alimentation

Engagée depuis Juin 2021 dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT), la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux lance cette année le « Printemps 2023 de l'Alimentation ».

D'Avril à Juin sont proposées des conférences, formations et visites sur différents thèmes de l'alimentation : l'agriculture locale, la vente directe, l'approvisionnement de la restauration et des commerces en produits locaux, la vie du sol, la sécurité alimentaire, la résilience alimentaire, l'éducation au goût des enfants...

Ces animations, gratuites pour la plupart, sur réservation pour certaines, sont ciblées pour sensibiliser tous les publics : enfants, adultes, élus, agriculteurs, restaurateurs, commerçants, hébergeurs...

Contact : Kévin BAZILE au 06 30 41 95 25 et bazile.ccdb@orange.fr

Remplacement de la cantinière

Le congé maternité de Marion BERENGUER débutant le 20 août, il faudra lui trouver un-e remplaçant-e à partir de la rentrée scolaire de septembre. Un tuilage de quelques jours ou semaines est à prévoir en juin.

Levée de la séance à 22h00.